



Victime de Mariage gris comment faire

Par **Snou**, le **28/09/2013** à **09:54**

bonjour,

je vais vous raconter vite fait mon histoire, décembre 2011 j'ai rencontrer une femme via ma voisine en Algérie par facebook, et que le contacte est bien passé, le mois de Mai 2012 je demande sa main tout se passé bien, mois d'octobre 2012 on fait le mariage civil en algerie, suite je fais la transcription en france vu que je suis de nationalité française, le mois de Mars dernier on célèbre notre mariage et on rentres ensemble avec son visa long séjour, une fois arriver je commence les démarches pour son titre de séjour, une fois qu'elle a eu sa carte tout a changer aucun respect, son comportement a complètement changer pour un oui ou un non elle me dit je te ramène la police...ect, moi j'en pouvais plus de cette vis alors moi aout dernier en repart en algerie j'ai commencer une procédure pour le divorce en meme temps j'ai su que la voisine a eu de l'argent sur mon dos dans cette affaire sauf que j'ai pas de preuve écrite, je rentre j'ai commencer les démarches avec la requête, en écrivant a la préfecture, tribunal d'instance de Créteil, l'offi, et le consulat de france a alger, et j'ai meme envoyer sa carte de titre de séjour de un an a la préfecture.

je souhaiterai savoir si j'ai pas rater une étape, et j'ai aussi su que l'annulation de mariage existe or que le mariage fait en algerie, es ce que éventuellement ma requête me stop toute démarche ici.

merci beaucoup pour vos réponse.

Par **pseudozut**, le **28/09/2013** à **12:04**

bonjour,

je reste toujours étonnée des "malheurs" des mariages entre Français et africains

il y a tous les jours des articles ou demandes de renseignements pour comment faire pour ces mariages arrangés

ouvrez les yeux !!! pourquoi ces gens là cherchent des Français ? elles ne sont que

INTERESSEES mais pas du INTERESSANTES

il y a sans doute votre moitié sur notre terre et si on ne la trouve pas rapidement, il faut savoir patienter ce n'est pas la fin du monde de vivre seul

courage meme si je ne peux vous donner la marche à suivre

bon week end

Par **truth**, le **18/06/2014** à **20:51**

Bonjour,

L'annulation du mariage est une solution extrême. Les victimes ne devraient même pas en arriver là. Normalement dès qu'il y a fraude au mariage et abandon du domicile conjugal après l'obtention du titre de séjour de 10 ans une sanction doit être prise immédiatement à l'encontre de l'escroc : lui retirer le titre de séjour et expulsion même s'il y a un ou des enfants. Si cette loi existait on aurait pas à demander l'annulation du mariage qui en plus est très difficile à avoir. Il suffit de retirer la carte de séjour aux escrocs puis retour au pays. Voilà une vraie justice pour les victimes.

Par **domat**, le **19/06/2014** à **00:10**

bsr,

les lois n'empêcheront jamais certaines personnes d'être naïves et de croire à ce qu'elle ont envie de croire.

cdt